

# LE JEAN-BAPTISTE.

CANADIEN AVANT TOUT.

Vol. 1. No. 17.

MONTREAL, LUNDI, 14 DECEMBRE 1840.

PRIX : 2 SOUS.

POESIE.

## LA CLEF DES SONGES.

CHANSONNETTE.

Avez-vous rêvé chat, avez-vous rêvé chien,  
Ou bien  
Avez-vous rêvé que vous tombiez dans un puits  
Et puis  
Avez-vous rêvé d'aut's songes :  
J'vai vous expliquer tout ça ;  
Songes ne sont pas mensonges,  
Et la preuve la voilà :

C'est le nouveau traité des rêves  
Indiquant les bons numéros ;  
J'ai déjà fait nombre d'élèves ;  
Ils ont tous maint'nant des châteaux ;  
On est sûr, à moins d'insomnie,  
Avec ce petit livre-là,  
De gagner à la loterie  
Sitot qu'on la rétablira.

(Parlé.)—Approchez-vous, belle cuisinière, n'avez pas peur, la rue est faite pour tout le monde—Deux feuilles d'impression pour un sou ! Vous au s, la concierge—Vous pareillement, jeune touriste—Eh ! mes-donc, la petite latière ?

Rêver qu'on tomb', signifie chute ;  
Montagne, c'est élévation ;  
Rêver bataille, c'est dispute ;  
Rivière, c'est inondation ;  
Rêver chien, veut dire perfidie ;  
Rêver chat, c'est fidélité ;  
Rêver corbeau, c'est maladie ;  
Rêver lapins, c'est bonn' santé.

(Parlé.)—Avec ça, pas moyens de se tromper ; et le matin, en se réveillant, une personne a la satisfaction de pouvoir se dire : Tiens, j'vas tomber malade !—Tiens l'feu va prendre à la maison.—Tiens, j'vas me casser une jambe.—Ou bien, je recevrai ce soir une bonne volée.—Enfin, une foule de choses utiles et agréables qu'on n'est pas fâché de savoir d'avance : moyen certain et économique de se dire soi-même la bonne aventure sans tirer les cartes, ce qui prouve toujours un caractère ignorant et superstitieux.

Avez-vous rêvé, quel song' bête,  
Qu' vot' cuisinier dans un poëlon  
Vous retournait comm' un' om'lette ;  
Qu' vot' nez s'enflait comm' un ballon ;  
Que vous tourniez comm' un' crécelle ;  
Que vous nagiez comme un merlan ;

Ou qu'au bout d'un' plott' de ficelle  
Vous voliez comm' un cerf-volant.

Parlé.—Et des fois encore, avez-vous rêvé que vous plantiez des clous dans la lune ? Des fois, aussi, que vous étiez enfermé dans un sac avec des hannetons ? Enfin, qu'on vous jetait quelque chose par la tête.—Ça, c'est bonheur.

S' voir soi-même pêcher à la ligne,  
Vous présage des jours sereins ;  
C'est pas encore trop mauvais signe,  
Quand on voit tourner des moulins ;  
Parlez, messieurs ; parlez, meslames,  
J'ai pour chaque rêve ce qu'il vous faut,  
A propos, je recommande aux femmes  
De ne jamais rêver tout haut.

Parlé.—N'y a rien de si traitre, surtout en ménage.—Vous êtes bien tranquille, pas vraie, vous dormez sur vos deux oreilles.—Vot' homme, qui vous entend jaboter, se dit tout d'un coup : Ah ! c'est comme ça ?—Eh ben ! c'est bon—C'est comme aussi ne racontez jamais vos rêves quand vous êtes à jeun, ça fait manquer les numéros.

Porter en gage vot' pendule,  
Vous prédit qu' vous n'avez pas l' sou,  
Sur les toits s' trouver somnambule,  
Ca veut dir' qu'on peut s' casser l' cou,  
Vous allez p'têt' crier merveille,  
Mais, quand on a le cauchemar,  
C'est immanquable que la veille  
On aura mangé de l'homar.

Parlé.—Je dis de l'homar comme je dirais autre chose, de la galette, du fromage de cochon, ou des haricots en salade.—La nature de l'aliment ne fait rien à la prédiction, pourvu seulement que ça soye quelque chose du lourd—Enfin, avez-vous rêvé citrouille, lézard, dromadaire, firmement, naufrage, précipices, labyrinthe, coquelicot, araignée, tremblement de terre, je suis encore dans le cas de vous expliquer tout ça.—Mais c'est plus vite fait d'acheter le livre.

FREDERIC DE COURCY.

## EXTRAITS

*D'une autre Lettre d'un des Exilés politique,  
adressée à son épouse.*

*Nouvelles-Galles-méridionale,*

*Sydney, 15 Mai, 1840.*

—Et comme je ne doute pas, ma cher amie, que quelques détails sur notre long et périlleux voyage ne t'intéressent, permets moi de t'en dire quelque chose. Notre navigation s'est accomplie sous les plus heureux auspices. Nous arrivâmes ici et nous mimes pied à terre,—sur cette terre d'exil ! le 11 de Mars dernier. De Rio-Janeiro, que nous quit-

tâmes le 5 Decembre, nous sommes arrivés en droite ligne, à Hobart-town, ville capitale de la terre de Vandiemann et distante de Rio-Janeiro de près de 3,500 lieues, trajet que nous avons parcouru en deux mois et sept jours, malgré la lenteur du bâtiment, et sans relâche ; ce qui est cause que je n'ai pas écrit du Cap de Bonne-Espérance, comme je te l'avais promis dans ma dernière, attendu que nous n'avons pas relâché à cet endroit. Nous jetâmes l'ancre en face de Hobart-town, dans le port de laquelle nous restâmes huit jours. Nos co-prisonniers d'Etat du Haut-Canada, qui firent la traversée avec nous, furent tous conduits à terre à Hobart-town, où ils doivent rester jusqu'au terme de leur exil. Nous remîmes à la voile le 19, et nous arrivâmes heureusement devant Sydney le 25, dans l'après-midi. La distance entre les deux villes est de 700 milés. Le surlendemain de notre arrivée à Sydney, nous fîmes honorer de la visite du révérend Mr. Polding, évêque catholique de l'Australie ; sa grandeur était accompagnée du révérend Mr. Brady, prêtre, missionnaire de cette colonie. Ces Messieurs nous félicitèrent le plus affectueusement sur notre heureuse venue en ce pays, après un voyage si long et toujours si dangereux et offrirent avec nous une action de grâces à Dieu pour sa divine protection. Cependant la joie que nous dûmes naturellement ressentir dans une pareille circonstance fut bientôt troublée par l'annonce que nous firent ces révérends messieurs, que cela paraissait attrister beaucoup, qu'on avait le dessein de nous envoyer plus loin sur une île nouvellement établie sous le nom de Norfolk, et dans la crainte que cet éloignement ne se réalisât, ils nous proposèrent de célébrer une messe sur le vaisseau même avant son départ, ce qui fut accepté. En conséquence le Samedi suivant, 29 Février, une messe fut dite sur le troisième pont par Monseigneur lui-même, qui nous gratifia aussi d'un sermon éloquent, et adapté à la circonstance, cela nous fit d'autant plus de plaisir que cette allocution fut prononcée en français, langue que parle bien sa grandeur.

Nous dûmes aux instances que fit cet homme dévoué auprès du gouverneur de l'endroit, et aux recommandations du capitaine du vaisseau qui nous portait, de n'avoir pas été conduits encore plus loin. Ce fut donc le 11 mars, c'est-à-dire seize jours après notre arrivée devant Sydney, qu'une chaloupe nous reçut à son bord et nous conduisit à huit milés de cette ville, dans un des établissemens du gouvernement. C'est de cet endroit que je t'écris. Relégués dans ce coin de la terre, prisonniers d'état, en exil, nous ne communiquons avec personne du dehors, Messrs. les ecclésiastiques seuls exceptés. Nous sommes au pot et bouilli du gouvernement, et sous la surveillance d'un officier qui, je me plais à le reconnaître, n'outré-passe, pas les bornes de son devoir et ne cherche pas à aggraver notre position, ce qui est toujours un motif de

satisfaction pour nous, c'est-à-dire pour des hommes d'honneur. Le souvenir de la patrie, et tout ce que nous avons de plus cher, nous est toujours présent, et l'espoir d'y retourner apparaît à l'horizon de notre vie comme un astre brillant qui la vivifie de ses doux feux. Oui! le lien qui nous unit à la patrie est indestructible, et le fortifie à mesure qu'on éloigne. Les papiers publics ici ne cessent, dit-on, de faire les vœux les plus sincères pour notre mise en liberté, et on assure même que le titre de rebelles n'empêche pas le gouvernement d'avoir une haute estime pour nous, ses commençaux. Enfin, nous nous laissons bercer de l'idée d'un prompt retour. Puisse-t-elle ne pas nous tromper! Je reverrai donc mon pays! J'aurai tout retrouvé parents et concitoyens ô liberté! Vainqueur du malheur, j'en chanterai avec eux la gloire! Et toi! Mon amie, et nos petits enfants, avec quels transports ne vous reverrai-je pas! . . . . . Adieu, ma bonne amie!

LOUIS BOURDON.

P. S.—J'oubliais de te dire que j'ai obtenu une place de commis ici.—Messrs. Bousquet et Guertin te font bien leurs complimens, à toi et à toute la famille, et ils te prient de les rappeler auprès de leurs parents et amis. Comme moi, ils se portent bien.

L. B.

LE JEAN-BAPTISTE

MONTREAL:

LUNDI, 14 DECEMBRE 1840.

¶ ¶ ¶ ¶ ¶  
Nous prions bien les personnes à qui nous adressons notre journal dans les campagnes de vouloir bien accepter l'agence du JEAN-BAPTISTE, et nous répondre de suite par la poste, afin que leurs noms soient insérés dans notre Gazette.

¶ ¶ ¶ ¶ ¶  
Nous avons le plaisir d'annoncer à nos souscripteurs du Saul-au-Récollet, que Mr. N. PLINGUET, curé de cette paroisse a bien voulu accepter l'agence du JEAN-BAPTISTE.

Si la chronique dit vrai, il se ferait très peu d'ouvrage au conseil spécial. On assure que depuis une quinzaine de jours les membres ne s'y trouvent pas en nombre suffisant pour procéder aux affaires; ce qui n'est pas un grand mal. On ne peut dire si c'est apathie ou dégoût de leur part, mais il paraît qu'il y a quelque chose de cela; car Lord Sydenham aurait été obligé de recourir à la menace, en disant qu'il les ferait bien venir, quand il le voudrait. Parmi les projets d'ordonnances commandés au Conseil, se trouve celui relatif aux bureaux d'enregistrement dont nous avons déjà parlé, il y a quelque temps. Ce projet n'aurait été encore que très légèrement amendé par le comité, qui paraît en être embarrassé. Cela se croit sans peine. La rédaction d'une ordonnance aussi importante demande de grandes lumières en fait de jurisprudence, de législation, et une expérience consommée des exigences du pays sous ce rapport. Nous croyons sincèrement que cette question sera plénièrément discutée au parlement-uni. Nous aimerions bien à savoir aussi où le conseil en est rendu par rapport à l'ordonnance de municipalité rurales.]

Le Morning Courier, parlant de l'ordonnance des sleighs, s'étonne qu'elle ne soit pas suivie dans quelques parties du district, et qu'on pense en plusieurs cas l'avoir édulcée. Ce journal ne veut donc pas comprendre, qu'il est impossible à une très grande partie des possesseurs de voitures de s'en procurer de conformes à l'ordonnance, soit parce, qu'ils manquent des moyens nécessaires, soit parce qu'il n'y a pas assez d'ouvriers pour les faire dans un si court espace de temps. La grande objection aux sleighs ne vient pas tant de ce qu'on en méconnaît l'avantage s'il était mieux calculé, que de ce qu'on n'a pas donné un délai suffisant pour que le pauvre, comme le riche, put s'y conformer.

Lundi dernier le 7 du courant, la société du Feu de Montréal a nommé pour son Collecteur M. Julien Perrault, qui doit aussi agir comme Inspecteur des Cheminées pour la Cité.

Boulangerie publique de Montréal.  
Prix du pain pour cette semaine.  
Le pain blanc de quatre livres . . . . . 7d  
Le pain bû de six livres . . . . . 9d

Plusieurs avocats de cette ville se sont plaints en notre présence de la manière tout-à-fait souveraine dont Mr. Guguy conduisait le tribunal de la police. On a été jusqu'à nous dire qu'on se proposait de demander sa démission aux autorités compétentes et nous avons même lu un projet de pétition qui doit être adressé au conseil de ville.

PRESENCE D'ESPRIT.—En l'année 179--., alors que les fonctions de Coronaire n'étaient exercées que fort rarement, et que par conséquent les émoluments de cet emploi étaient peu considérables, il arriva que le coronaire fut soudainement appelé à un enquête sur le corps d'un de ses compatriotes, d'origine française, qui s'était pendu. Un parent du défunt croyant qu'il avait à faire les déboursés, demanda à l'officier, combien est-ce, Mr. le Coronaire. A cette demande inattendue, demanda aussitôt avec une présence d'esprit vraiment admirable, de quelle longueur était la corde avec laquelle le défunt s'était pendu, le parent ne perd pas un instant et va la mesurer avec beaucoup de précaution; Elle a six pieds de long, dit-il au Coronaire: six fois six font trente six, répond alors ce dernier, et c'est donc 36 piastres que vous me devez. La somme lui fut immédiatement comptée, et le Coronaire rendit grâce à sa bonne étoile pour sa présence d'esprit.

Il est de ces circonstances imprévues qui viennent accabler tout le monde, et qui apprenant un malheur irréparable, une perte immense. Nous avons aujourd'hui à vous annoncer, lecteurs, avec une douleur poignante, la mort d'une de nos compatriotes des plus zélées et des plus charitables de notre ville. Mad. Toussaint Pelletier nous a été enlevée Samedi dernier, une maladie grave l'a emportée en peu d'heures. La mort de cette dame, estimée de tous ceux que la connaissaient, va laisser un vuide impossible à remplir. Quel est celui de nos concitoyens qui ne se rappelle pas ses amonnes aux malheureux? Quel est celui qui aura oublié son zèle en 1837 et 38, pour les accusés politiques? Il n'y a personne qui ne sentira avec nous la perte irréparable que vient de faire notre ville par la mort d'une personne aussi dévouée aux malheureux.

Du Morning Courier.

COUR

D'OVER ET TERMINER.

Mardi 26 Nov.

Présens les honorables Juges PYKE ET ROLLAND.

Suite.

Le troisième témoin, Peter Vosburgh, fils, corrobora jusqu'à un certain point l'évidence de sa mère, et ajouta que la maison de son père était située à peu près un quart de mile de la ligne de division entre les Etats Unis et le Canada. Michel Brouillet qui avait été à leur service, quelque temps auparavant était du parti. Il paraissait avoir les joues noircies du charbon, le témoin vit les trois accusés dans la maison ce soir là; il est positif à le dire, Bonaventure Viger se tenait devant le témoin, lorsque les autres demandèrent l'argent, et les vit prendre la direction du Canada lorsqu'ils partirent, ils firent quelque distance dans cette direction et revinrent sur leurs pas, il ne peut pas dire quelle direction ils prirent ensuite.

Trans-questionné.—Le témoin ajoute qu'il ne se rappelait pas avoir vu les prisonniers avant ce temps là qu'il les vit ensuite en prison au mois de Juin. On lui avait demandé de s'y rendre afin de tacher d'en identifier quelques-uns, cinq prisonniers furent amenés à la fois devant lui dont trois étaient les accusés; de retour chez lui il dit à son père et mère qu'ils avaient reconnu les trois prisonniers, il pense que son père lui dit alors que lui aussi en avait reconnu trois, il n'était pas aussi positif quand à Hilarion Viger lorsqu'il le vit en prison, il n'a pourtant plus aucun doute sur lui.

Il en était positif parce qu'on lui avait dit que Hilarion Viger avait été vu avec le même parti, allant de Champlain, à un autre endroit. Il ne peut pas jurer positivement, quand à Hilarion Viger.

L'évidence de la couronne se termine ici. Mr. Drummond de la part des prisonniers fit motion que Hilarion Viger, contre lequel il n'y avait pas d'évidence positive, fut déchargé afin que ses co-accusés puissent se servir de son témoignage. Mr Ogden s'y objecta, alléguant qu'une telle motion ne pouvait être faite que dans le cas où il n'y aurait pas d'autres actes d'indictement contre le prisonnier. La Cour soutint l'objection de Mr. Ogden, Messieurs Mondelet et Drummond, s'adressèrent alors aux Jurés, le premier en français et le second en anglais. Après avoir fait remarquer plusieurs contradictions dans le témoignage des témoins de la couronne, ils terminèrent leur discours en exprimant leur conviction que le Juré mettrait de côté, tous préjugés, et rendrait un verdict suivant la justice et leur conscience.

Le premier témoin pour la défense, François Barsaloue, de Chambly, dit: qu'il était un des réfugiés à Champlain en Février 1839, que le deux de ce même mois (Samedi) il alla à Swanton et passa par Caldwell's-manor. Il arriva à Swanton à deux heures de l'après-midi, et arrêta chez un nommé Caine, aubergiste, où il rencontra les prisonniers qu'il connaissait déjà fort bien.

Il passa la soirée avec eux et plusieurs autres réfugiés chez Caine, et il était près de minuit lorsqu'ils allèrent se coucher. Bonaventure Viger et le témoin couchèrent ensemble dans le même lit. A peu-près sur les deux heures, un cri, au feu, les réveilla, ils se levèrent tous deux, et aperçurent une grande flamme dans la direction de Cald-

well-s-manor. Le témoin vit alors H. Viger et le frère du témoin sortir de la chambre ou ils s'étaient couchés, et qui était une autre chambre que celle occupée par le témoin. Ils s'amuserent à regarder les progrès du feu pendant près d'une heure, et se mirent ensuite au lit. Bonaventure Viger et le témoin s'en retournèrent dans leur chambre et H. Viger et le frère du témoin dans la leur. Il y avait plusieurs autres réfugiés chez Caine, la même nuit. Swanton est à une distance d'à peu près dix-sept, ou dix-huit mile de Caldwell-s-manor. Beausoleil couca aussi là le même soir et le témoin le vit se retirer dans sa chambre en même temps que lui, ils se levèrent tous ensemble sur les six heures du matin, et le témoin vit encore les trois accusés qui paraissaient avoir passé une bonne nuit. Le témoin ne vit aucuns des effets volés chez Vosburgh, soit chez Caine, ou aux environs. On disait partout le lendemain matin que le jour précédent, un feu avait eu lieu à Caldwell-s-manor. Le témoin a connu les prisonniers depuis leur naissance: Leur réputation était intacte.

Trans-questionnée, il ajouta, que ce qui lui faisait rappeler le jour du mois, était qu'il avait loué une boutique de forgeron le Samedi deux Février et qu'il en a pris possession Lundi le quatre.

A CONTINUER.

DES DERNIERS JOURNAUX  
D'EUROPE.

**Toujours de l'abdication.**—On lit dans un journal: "Des indiscretions de la camarilla la plus intime nous ont appris que ces jours derniers une réunion de famille a eu lieu à Saint-Cloud, par suite de l'état d'angoisse incessant dans lequel est Marie Amélie depuis le coup de carabine de Darmés, à tel point que la duchesse de B. étant allée la voir deux jours après l'événement, l'épouse infortunée de Louis-Philippe est restée cinq minutes dans ses bras, noyée de larmes et la voix étouffée de sanglots. Dans ce conseil de famille, les éventualités d'une abdication auraient été sérieusement discutées; aucun étranger n'a été mis dans la confidence, et c'est à la suite de cette conférence que Mme. Adelaide devait partir pour Bruxelles; le but de ce voyage paraissait être d'engager Léopold à se rendre à Londres pour s'assurer de l'attitude du gouvernement anglais, dans le cas posé de l'avènement de l'aîné de la race à la couronne par suite de l'abdication de son père."

On dit que deux perquisitions auraient été faites chez M. de Gouve de Nunques.

—On lit dans un Journal de Paris:

"M. Olivier Dufresne, inspecteur-général des prisons, s'est rendu hier, à deux heures, auprès du général Montholon, et lui a annoncé que la demande formé par lui à l'effet de partager la captivité de Louis Bonaparte, lui était accordée, et qu'en conséquence il se tint prêt à partir pour Ham. Les malles du général ont en effet été portées aux grandes Messageries, et M. de Montholon est parti à six heures du soir, dans le coupé de la diligence, qu'occupaient avec lui M. Dix, commissaire spécial à la résidence de Ham, qui se trouvait momentanément à Paris, et un sergent de ville habile en bourgeois.

—M. James, médecin interne à l'hôpital de la Charité, vient de présenter à l'Académie de Médecine un malade qu'il a guéri d'une affection bien singulière. Cet homme était,

depuis plusieurs années, atteint d'une paralysie de la sensibilité de tout un côté de la face, avec perte de la vue, du goût, de l'ouïe et de l'odorat du même côté. En quelques semaines, la guérison a été complète.

—Cette semaine vont être commencés à l'Hotel-des-Invalides les préparatifs de la grande solennité qui aura lieu à l'arrivée des cendres de l'empereur. Comme le convoi viendra directement par l'Esplanade, la cour royale, et la nef, on va démolir le maître-autel, le plus magnifique de la capitale, pour ouvrir un large passage entre le dôme et l'église. Le pavé du dôme sera converti en une immense chapelle ardente de velours noir. On croit que la Belle Poule sera arrivé à l'embouchure de la Seine vers la fin du mois prochain (Novembre). Le tracé d'un pont volant sur la Seine, vis-a-vis le dôme des invalides, est de déjà fait. Ce sera par l'arc de triomphe de l'Étoile et l'avenue des Champs-Élysées, dont on termine les embellissements, que le convoi passera. Les Champs-Élysées, la place de la concorde, les ponts, les quais et l'esplanade des invalides seront occupés par les 100,000 hommes de troupes qui doivent assister à ces grandes funérailles.

—On dit que Paganini a légué par testament ses huit excellents violons à huit violonistes du premier mérite, à savoir: de Beriot, Lipinsk, Mayseder, Molique, Oll Bull, Spohr et vieux temps.

**Traite des Blanches.**—S'il faut en croire la rumeur publique, la ville de New-York a été le théâtre du trafic le plus coupable qu'aient jamais eu à enregistrer les annales de la piraterie. Il ne s'agit de rien moins que de l'enlèvement de 15 à 20 jeunes filles blanches qui auraient été exportées en Afrique pour le sérail des sultans noirs. Ce nouveau genre de traite que dure, dit-on, depuis deux ans vient d'être révélé par la capture d'un navire africain sur lequel on a trouvé deux captives, qui ont été rendues à la liberté et ont donné les détails suivants sur le crime dont-elles ont été victimes.

Un capitaine de navire, escorté d'un individu très connu à New-York, se rendit dans les mauvais lieux les plus peuplés de la ville et là, s'adressant aux prostituées les moins flétries par la débauche, il leur raconta qu'il était chargé de recruter des jeunes filles pour la Havane, et que, si elles voulaient y aller, il les prendrait gratuitement à son bord. Cette offre fut accompagnée de peintures si brillantes sur l'avenir qui les attendait par de là la mer, il leur fut même offert en acompte des cadeaux si séduisants, que plusieurs de ces malheureuses se laissèrent prendre à un piège qu'elles ne pouvaient d'ailleurs pas soupçonner. La veille du départ, elles furent amenées à bord du navire qui fut expédié pour la Havane comme pequetot à passagers. Et en effet, le capitaine fit directement voile pour ce port où il arriva en peu de jours, et se mit en communication avec la terre. Bientôt il déclara à ses victimes que les autorités de l'île lui ordonnaient d'aller en quarantaine à Matanzas. Mais la relâche à la Havane n'avait eu pour but que de transformer en négrier le bâtiment qui n'avait pris à New-York rien de ce qui aurait pu faire deviner sa destination. Aussi ce fut en vain que pendant longtemps les pauvres filles portèrent leurs regards à l'horizon pour découvrir le port de Matanzas qui fuyait derrière elles. Elles eurent bien alors

quelques appréhensions, mais les bons traitements, les promesses du capitaine les rassurèrent jusqu'au dernier jour. Après une longue traversée, la terre d'Afrique se trouva en vue, et l'illusson s'évanouit. Les chaloupes furent mises à la mer, et les nymphes de l'Hudson touchaient à peine le sol qu'elles se virent accueillies par des hurrahs! de triste augure, entourées d'une foule d'admirateurs hiheux. Leur sort fut décidé bien vite; elle furent vendues à quelques chefs, qui s'estimèrent heureux d'obtenir une houri en échange de cinquente de leur sujets; et, le lendemain, elles furent conduites dans l'intérieur du pays, au milieu d'une nombreuse caravane.

Tels sont les faits que raconte la chronique. Ils viennent d'une source assez peu certaine pour qu'il soit permis d'espérer que ce n'est qu'un mensonge et qu'il ne s'est pas trouvé dans les ports de l'Amérique un capitaine qui ait pu concevoir un crime aussi monstrueux, un équipage lui ait voulu s'en rendre complice. *Courier des E. U.*

Du Canadien.

On verra par un avis inséré dans les colonnes des annonces, que les délégués des Comités de Dorchester et de Beauce doivent s'assembler à St. Henry, le 17 courant, pour faire choix d'un représentant pour le Comté de Dorchester sous l'Acte d'Union.

—*Le Journal des Familles.*—Nous sommes fâchez d'apprendre que la publication ce Journal a été définitivement abandonnée.

*Le Mercury* fait remarquer que lundi dernier il n'a été amené personne à la police pour inculpation, chose sans exemple depuis longtemps, qu'il attribue à la vigilance et au zèle que M. Russell, inspecteur de police, a mis à poursuivre et faire punir ceux qui donnaient à boire le dimanche.

ECONOMIE SOCIALE.

L'homme ne peut être heureux qu'en satisfaisant des besoins et ses goûts. Mais ses besoins, ses goûts s'exercent sur des objets dont la possession constitue la richesse; partant, plus l'homme est riche, plus il a de moyens de bonheur à sa disposition.

La richesse ne saurait s'entendre seulement des choses matérielles, que l'homme s'est approprié, en modifiant, par son action, quelques parties de cette manière qui constitue notre globe ou qui croit à sa surface, et en donnant naissance à ce que l'on appelle des produits. Elle doit s'entendre également et des biens accessibles à tous, tels que l'air l'eau, la lumière; et des produits le moins matériels, tels que les pensées d'un livre et la science acquis par l'étude.

Savoir se procurer de la richesse et en user de la manière la plus utile pour être toujours heureux, c'est ce que l'on appelle, ou plutôt ce que l'on devrait appeler avoir de l'économie. Ce mot en effet, dans le sens étymologique, signifie bon ordre de la maison. Elargissez la famille; au lieu d'un feu, prenez une ville, un peuple, l'humanité tout entière, et l'économie domestique devient économie politique.

DÉCES.

En cette ville, Samedi, 12 du Courant, à trois heures, P. M. Dame Emilie Hérigault, âgée de 38 ans, épouse de Toussaint Peltier, Ecr., Avocat.

ANNONCES.

CALENDRIER DE MONTREAL.

POUR  
1841.

Les Rubriques ordinaires de l'Eglise et les  
Calculs Astronomiques, sont redigés.

PAR  
MR. L'ABBE DUCHAINE.

IL CONTIENT AUSSI, les jours remarquables, les  
noms des officiers de l'administration, les époques  
des differents cours, les noms des conseillers de  
ville, ceux des cotiseurs, de la police, et des diffé-  
rentes Banques et compagnie d'assurances de Mont-  
réal, celui des Magistrats, Avocats, Notaires, et Mé-  
decins de cette ville, enfin la liste du Clergé Ca-  
tholique du Diocèse de Québec et Montréal.

SE VEND EN GROS ET EN DETAIL  
A LA

LIBRAIRIE D'E. R. FABRE,

Rue St. Vincent,  
ET CHEZ

LOUIS PERRAULT,

Editeur et Propriétaire,

A SON IMPRIMERIE, RUE STE. THERESE.  
Montréal, 9 Déc., 1840.

AVIS PUBLIC.

EST PAR LE PRESENT DONNE,

QUE les réglemens suivans, concernant le ra-  
comodage et la bonne tenue des chemins dans  
la ville et les faubourgs, jusqu'au premier Mai  
prochain à moins qu'il ne soient amendés ou res-  
cindés avant cette époque, sont maintenant en  
force, suivant la 11me. et 12me. section de l'acte  
39. Geo. 3, Chapitre 5; et tout et chaque pro-  
priétaire, locataire, ou occupant de lots dans les  
limites de la Cité de Montréal sont enjoins de  
prendre notice de cet avis et s'y conformer, sous  
peine de l'amende imposée par la 36me. section de  
l'acte sus-mentionné.

1. Tout et chaque propriétaire, Locataire, ou  
occupant de lots dans la ville et faubourgs de Mon-  
tréal, répareront et tiendront en bon ordre le Che-  
min en face de leur premites respectifs, en nivelant  
la neige, en remplissant les cahots, et les pentes.  
tous les jours, et plus souvent si c'est nécessaire.

2. Chaque propriétaire et locataire, comme il  
est dit ci-dessus, seront obligés d'enlever la neige  
dans le dit chemin jusqu'à l'épaisseur de plus de  
deux pieds, dès qu'ils auront reçu ordre de l'inspec-  
teur des chemins, et dans les rues étroites, ou il  
pourrait y avoir du danger et des inconvénient à  
redouter, jusqu'à l'épaisseur de plus d'un pied, et ce-  
la dans le tems fixé par l'inspecteur, dans la no-  
tice qui sera faite à cette effet par le crieur publi-  
que; quand il sera jugé convenable de la faire.

3. Que la neige et la glace des rues et des cours  
pourront pour le présent être charoyés avec la per-  
mission des propriétaires dans les prairies situés au  
Nord-Ouest de la rue Craig et des faubourg St An-  
toine, St Laurent, de même que sur la continuation  
de la rue Bonaventure sur cette partie de la com-  
mune située au Sud-Est du Canal de Lachine  
(Queens ward) et lorsque la rivière sera prise, sur  
la glace en dehors des balises qui seront plantées  
par la suite.

Par ordre  
J. P. SEXTON,  
Clerc de la Cité.

Montréal, 10 Déc 1840-

ECOLE.

FRANCAISE ET ANGLAISE,  
DU SOIR.

MR. DOUTNEY informe le public, qu'il a  
ouvert son école du soir, chez Mr. JOHN  
SMITH, rue Chenneville, en partant de la rue  
Craig. Heures d'école, de 7 à 9.  
Montréal, 9 Déc., 1840.

PERDU.

UNE somme d'argent, au montant de 15 piast re  
en deux billets de la banque Britannique Amé-  
ricaine, cet argent a été perdu entre le marché neuf  
et la demeure de François Tavernier, Ecr. rue Bon-  
navanture, qui récompensera la personne qui le lui  
remettra.

Montréal, 7 Dec., 1840.

ARGENT TROUVE

TROUVE le six Novembre dernier à la cote des  
Neiges un sac rempli d'argent. Le proprié-  
taire pourra le ravoir après avoir prouvé sa pro-  
priété, en payant les frais de cet avertissement, et  
en s'adressant au propriétaire du JEAN-BAPTISTE  
rue St Paul.

Montréal, 7 Déc 1840.

AVERTISSEMENT.

LE Soussigné à l'honneur d'informer le public  
que son Imprimerie, renfermant un matériel  
très-considérable de caractères aussi variés que  
nouveaux, il peut confectionner les ouvrages sui-  
vants, dans le dernier goût, avec élégance  
et à court avis, dans l'une ou l'autre lan-  
gue :

Affiches, grandes et pe-  
tites; Livres, Pamphlets et  
Brochures de tout format et  
de toute grosseur; Billets de  
changes et promissaires;  
Lettres de changes, Chèques  
et Traités; Polices, Appli-  
cation et autres blancs pour  
l'Assurance; Catalogues  
Factures, Circulaires, Cartes  
pour invitation aux funérail-  
les, Blancs pour les Avocats,  
et les cours de justice, et  
pour les études de notaires,  
etc. etc. etc.

LOUIS PERRAULT,  
Rue Ste. Thérèse.

—Montréal 6 Nov. 1840.

A VENDRE,

A CETTE IMPRIMERIE,  
LE NOUVEAU CHANSONNIER  
CANADIEN

Contenant 48 pages.  
Prix.—10 Sols.

J. A. PLINGUET.

Montréal, 10 Novembre.

REGITRES, etc.

LE Soussigné se charge à l'ordinaire de prépa-  
rer des

REGISTRES de PAROISSE,  
depuis 12 jusqu'à 400 feuillets, et ce, sous le plus  
court délai. Reçue dernièrement, GRAVURES,  
MEDAILLES, LIVRES etc etc.

E. R. FABRE,

Montréal, 6 Nov. 1840.—1

REMI COURSELLE CHEVALIER.

MARCHAND TAILLEUR,  
No. 71 Rue Paul,

OFFRE ses remerciements à ses Amis et au pu-  
blic en général pour l'encouragement qu'il a  
reçu d'eux, et les prévient qu'il a reçu dernièrement  
ses Marchandises d'hiver, qu'il est prêt à  
vendre à des prix modérés, Paletots, Habits, Redin-  
gotes, etc. etc. confectionnés sous le plus court dé-  
lai et dans le dernier goût.

EN OUTRE

Il vient de recevoir plusieurs Pièces de Camelot  
impermeable, pour manteaux, redingotes, etc. etc.  
—Montréal 16 Nov. 1840,

MAGASIN DE FERBLANTERIE.

A l'encoignure des Rues St Paul et St. Pierre,  
tenu par  
J. B. ASSELIN et Cie.  
Montréal 6 Novembre 1840.

L. G. DUBOIS,  
MARCHAND DETAILLEUR.

Rue Notre-Dame, No. 85.  
Montréal, 9 Nov. 1840.—2—

J. GRENIER.

RUE ST. PAUL, PRES DU MARCHÉ NEUF,  
OFFRE EN VENTE

400 quarts de Harengs,  
400 quarts de Harengs du nord.

Une grande quantité d'Huiles de Loup Marin.

AUSSI.

400 quinteaux de Morue Verte,  
600 quinteaux de Morue Sèche

—Montréal 6 Nov. 1840.

DAMASE MASSON.

MARCHAND ÉPICIER (GROCIER)  
En Gros et en Détail,

Encoignure des Rues McGill et St. Joseph.  
Montréal, 5 Nov. 1840.—1—3m



POUR  
L'EXTRACTION DES  
DENTS,

S'adresser au  
DR. PERRAULT.  
Rue Craig.

—6 Nov. 1840.—1 3m.

ON A BESOIN

A L'IMPRIMERIE DU  
JEAN-BAPTISTE,

DE plusieurs jeunes Gens probes et actifs comme  
porteurs pour vendre le Journal.—Rue St. Paul  
près du Marché-Neuf.  
Montréal, 6 Nov. 1840.

CONDITIONS DU

JEAN-BAPTISTE.

LE Journal se publie Trois fois par Semaine,  
le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI  
Matin, à raison de DEUX SOUS la feuille pour  
la ville, et de 15s par Année pour la Campagne  
(y compris les frais de poste,) ou de 10s. envoyé  
par occasion, payables dans tous les cas, 3 mois  
d'avance.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et audessous,	2s	6d
Chaque insertion subséquente		7d
Dix lignes et au dessous	3s	4d
Chaque insertion subséquente		10d
Au dessus de dix lignes, par ligne		4d
Chaque insertion Subséquente par chaque ligne		1d

Les Annonces seront publiées tant qu'on ne don-  
nera pas avis du contraire.

LE BUREAU DU

JEAN-BAPTISTE

Est établi dans la Maison occupée par Mr.  
Coursolles, Aubergiste, Rue St. Paul, à coté de  
l'Hotel Rasco.

Les LETTRES et CORRESPONDANCES doivent  
être adressées, franchises de port, comme suit :—  
AU DR. H. A. GAUVIN, PROPRIETAIRE ET

EDITEUR DU JEAN-BAPTISTE, DEMEURANT  
RUE NOTRE-DAME.

IMPRIME PAR

JACQUES ALEXIS PLINGUET.  
demeurant rue des Commissaires.